



ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

**Mémoire présenté à la
Commission de l'Assemblée nationale du Québec
pour l'étude du rapport préliminaire
de la Commission de la représentation électorale**

présenté par

**Alain Paquet, Ph. D.
Député de Laval-des-Rapides
Adjoint parlementaire au premier ministre
Président de la Commission des finances publiques**

Québec

15 septembre 2010

INTRODUCTION

À l'occasion de l'étude du rapport préliminaire de la Commission de la représentation électorale (CRÉ) par la Commission de l'Assemblée nationale (CAN), j'interviens à titre de député de Laval-des-Rapides et membre de la CAN pour apporter ma contribution à la réflexion de la CRÉ.

Je profite de ce moment pour faire valoir mes observations à l'égard des modifications proposées quant à la délimitation pour Laval-des-Rapides dans le second rapport daté d'août 2009 et déposé à la Commission des institutions. Je souhaite contribuer au travail subséquent des membres de la CRÉ en jetant un éclairage particulier sur la réalité propre aux citoyens de mon comté en relation avec leur communauté et leurs quartiers d'appartenance, ainsi qu'à sa situation démographique et géographique. L'argumentation présentée se veut conforme aux exigences légales attendues pour la révision de la carte électorale et les positions des instances lavalloises représentatives.

Enfin, je vous ferai aussi part de mes commentaires relativement à une question importante de désignation toponymique d'une circonscription, dans le respect de la reconnaissance de la contribution de l'ancien premier ministre Robert Bourassa, qui a marqué l'histoire du Québec au même titre que d'autres premiers ministres dont le nom a été attribué, à bon droit, à des circonscriptions existantes.

DÉLIMITATION DE LA CIRCONSCRIPTION DE LAVAL-DES-RAPIDES ET ENJEUX DE REPRÉSENTATIVITÉ

En premier lieu, il faut reconnaître l'existence d'iniquités à l'heure actuelle entre les différentes circonscriptions du Québec. Ces iniquités affectent particulièrement les électeurs de l'ensemble de Laval, étant donné l'augmentation importante constatée et attendue de sa population depuis la mise en vigueur de la carte électorale existante.

Pour y palier, la délimitation présentée dans le rapport préliminaire de la CRÉ de mars 2008 proposait l'ajout d'une sixième circonscription dans la région et des changements aux limites de toutes les circonscriptions électorales de Laval afin de mieux représenter son poids populationnel à l'Assemblée nationale et de manière à obtenir un nombre d'électeurs par circonscription à l'intérieur des seuils critiques de plus ou moins 25% la moyenne provinciale d'électeurs par circonscription.

La proposition révisée de délimitation dans le deuxième rapport conserve son objectif de régler le déséquilibre de représentation, mais, contrairement à la première proposition, elle néglige de reconnaître les limites de toutes les circonscriptions électorales inspirées de la délimitation des six secteurs

administratifs de la Ville de Laval. Ces secteurs respectent tant les barrières «naturelles» que les identifications administratives, en conformité avec les appartenances et les affinités habituelles des citoyens à leurs quartiers. (Par exemple, lors de la mise en place des bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial en 2006, le milieu nous avait demandé de s'assurer que le ministère de la Famille certifie 6 bureaux couvrant chacun un territoire défini respectivement par les secteurs administratifs, ce qui fut fait.) C'est pourquoi, relativement au redécoupage de la carte électorale, la Ville de Laval, la Conférence régionale des élus et plusieurs organismes régionaux avaient supporté la délimitation basée sur les secteurs administratifs de la ville.

Le rapport préliminaire proposait pour Laval-des-Rapides un agrandissement jusqu'à la frontière évidente tracée par l'autoroute 19 (autoroute Papineau). Dans le second rapport, la CRÉ propose plutôt de conserver la délimitation actuelle de la circonscription en invoquant une éventuelle réalisation potentielle de plusieurs projets de densification résidentielle.

À titre de député de Laval-des-Rapides, je me dois d'apporter certaines précisions et de présenter des faits qui militent plutôt en faveur de la proposition originale de modification des limites du comté.

La limite territoriale bornée par la rivière des Prairies au sud, l'autoroute 15 à l'ouest, l'autoroute 440 au nord et l'autoroute 19 à l'est comprend, ce qui est communément appelé le secteur 2 à Laval, regroupant ainsi les quartiers Renaud-Coursol, Laval-des-Rapides et Pont-Viau. Par contre, l'actuelle délimitation de la circonscription de Laval-des-Rapides, qui est celle proposée dans la dernière version du rapport de la CRÉ, impose la rue Notre-Dame-de-Fatima comme frontière est du comté au sud du boulevard St-Martin, mais l'autoroute 19 au nord du boulevard St-Martin.

Les projets de densification résidentielle prévus dans Laval-des-Rapides sont grandement restreints par la non-disponibilité des terrains. La majorité des projets de densification résidentielle sont liés au développement du « centre-ville » de Laval, à proximité du métro Montmorency. L'espace restreint, prévu à cet effet, accueillera possiblement quelques projets résidentiels, mais profitera surtout largement à des projets institutionnels et commerciaux autour de sa cité du savoir. Malgré un accroissement à court terme de l'écart par rapport à la moyenne provinciale, tout porte à conclure que cet écart plafonnera rapidement et s'atténuera. En effet, Laval-des-Rapides va atteindre rapidement une limite dans sa capacité d'accueil de nouveaux électeurs. Contrairement à son centre-sud, ceci n'est pas le cas pour le nord, l'ouest et l'est de Laval. De plus, pendant que le nombre d'électeurs de Laval-des-Rapides atteindra son équilibre, l'augmentation de la population québécoise quant à elle entraînera une augmentation de la moyenne provinciale. C'est pourquoi l'écart excédentaire du nombre d'électeurs

de Laval-des-Rapides devrait rester bien en deçà du seuil maximal permis par la loi électorale et même s'en éloigner dans la prochaine décennie.

D'ailleurs, selon les chiffres que vous avez déposés hier à la Commission de l'Assemblée nationale, entre les estimés au 30 novembre 2007 et les estimés au 31 juillet 2010, le nombre moyen d'électeurs au Québec par circonscription aura augmenté de 2,6% (en passant de 45 207 à 46 390), alors qu'avec la délimitation proposée initialement par la CRÉ, le nombre d'électeurs dans Laval-des-Rapides n'aura augmenté que de 0,8 de 1% (en passant de 52 539 à 52 977). Qui plus est, les derniers estimés déposés par la CRÉ viennent supporter mon analyse. Alors que la Commission estimait qu'en vertu de sa proposition pour Laval-des-Rapides dans le rapport préliminaire, au 30 novembre 2007, l'écart serait de +16,2% relativement à la moyenne provinciale. Selon les chiffres déposés hier, au 31 juillet 2010, le même écart a reculé à +14,2%.

De plus, l'attribution à Laval-des-Rapides des rues situées à l'ouest de l'autoroute 19 va dégager un espace supplémentaire à la circonscription de Mille-Îles qui devrait rapidement accueillir davantage de citoyens que les autres circonscriptions de Laval, étant donné les nombreux projets de densification résidentielle prévus à proximité du prolongement de l'autoroute 25 et de l'urbanisation de terrains inoccupés.

Pratiquement, les citoyens, dont environ 4000 électeurs, habitant les quelques rues nord/sud et les voies afférentes situées entre Notre-Dame-de-Fatima et l'autoroute 19, fréquentent assidûment les organismes, les établissements scolaires et de santé, les organisations paroissiales, de loisirs et sports et les commerces situés à l'ouest de la rue Notre-Dame-de-Fatima. Cette communauté naturelle correspond à l'organisation administrative des services offerts à Laval. Ces citoyens sont d'ailleurs toujours étonnés que le député qu'il rencontre aux diverses activités de leurs organismes ne soit pas celui qui les représente et qui est élu par eux. Il n'est pas rare non plus que des citoyens de ces secteurs communiquent avec mon bureau de comté pour des informations et des services.

Le quadrilatère que le rapport préliminaire propose d'ajouter à la circonscription de Laval-des-Rapides est composé de sept rues permettant d'y entrer et d'y sortir. Parmi celles-ci, 43% sont reliées à la rue Notre-Dame-de-Fatima. Les citoyens qui vivent actuellement sur cette artère secondaire sont répartis à travers deux circonscriptions: du côté est, les électeurs de Mille-Îles et du côté ouest, ceux de Laval-des-Rapides. Cette délimitation artificielle, apparemment perçue arbitraire par les citoyens, crée aussi de la confusion, notamment lors de la distribution de dépliants informatifs via les routes de facteur, ainsi que des journaux locaux et lors des campagnes électorales.

Enfin, la densité de la population et la géographie du comté de Laval-des-Rapides font en sorte que même avec une délimitation bornée par l'autoroute 19, il faut à

peine une vingtaine de minutes pour traverser toute la circonscription du nord au sud ou d'est en ouest.

Je soumets respectueusement que la proposition de délimitation inscrite dans le rapport préliminaire de la CRÉ, pour la circonscription de Laval-des-Rapides, devrait être celle retenue.

DÉSIGNATION D'UN COMTÉ AU NOM DE ROBERT-BOURASSA

Tout d'abord, que 13 circonscriptions ont été désignées en l'honneur d'autant de premiers ministres : Chauveau, Lotbinière, Chapleau, Taillon, Mercier, Gouin, Taschereau, Duplessis, Sauvé, Lesage, Johnson, Bertrand et Lévesque. Notre histoire et le devoir de mémoire qui en découle sont servis à bon droit en associant leurs noms à des circonscriptions.

La proposition révisée de délimitation propose de nouveaux toponymes pour certaines circonscriptions. Tout comme c'est le cas pour plusieurs anciens premiers ministres décédés, je crois que le premier ministre Robert Bourassa mérite à juste titre sa place dans la toponymie des circonscriptions électorales du Québec. Les échanges au cours de la tenue des auditions de la CAN ont d'ailleurs déjà laissé entrevoir une amorce de consensus. Je nous rappelle notamment les sages propos du député de Rimouski hier.

Étant donné le riche héritage relatif au fort développement du potentiel hydro-électrique québécois légué par cet économiste devenu premier ministre, il serait fort bien avisé que le nom de l'actuelle circonscription d'Ungava prenne celui de Robert-Bourassa.

La présente révision de la carte électorale offre une excellente occasion pour ce faire.

CONCLUSION

Une analyse rigoureuse et objective des données et la prise en compte de la situation géographique de Laval-des-Rapides et de la région de Laval, ainsi que du principe de communauté naturelle, en conformité avec la proximité effective entre les citoyens et leur député, m'amènent à demander à la Commission de la représentation électorale de retenir la délimitation qu'elle avait elle-même initialement proposée dans son rapport préliminaire, en établissant la frontière est du comté à l'autoroute 19. Cette proposition évite plusieurs lacunes, sans pour autant amener la circonscription en situation d'exception, elle l'en garde même éloignée.